



Que faire de son ancien bac

Avec la dotation, pour chaque habitation, de deux bacs, un pour les ordures ménagères et l'autre pour le tri sélectif, certains d'entre vous vont se retrouver avec des bacs « personnels » qui n'auront plus d'utilité pour le service de collecte. Alors que faire de vos anciens contenant une fois que vous aurez reçu ceux du SMICTOM ? La question mérite d'être posée.

Rassurez-vous, rien n'est perdu car, comme dit le dicton de Lavoisier :

« **Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme** ».



L'une des premières idées pour éviter de jeter votre ancien contenant pourrait être **la revente** sur des plateformes telles que leboncoin ou sur des groupes d'entraide Facebook de votre commune (il en existe beaucoup).

Vous pourriez aussi proposer le don à des associations sportives locales par exemple pour rangement de matériel



Récupérateur d'eau de pluie (avec ajout d'un robinet)

- **Bac à fleurs ou pour de jeunes arbres (avec un éventuel bardage bois pour cacher le contenant)**
- **Un bac de rangement pour des outils de jardin (pour les pelles, râteaux...)**
- **Un bac de rangement pour des jouets extérieurs (ballons, jouets d'extérieurs...)**
- **Un bac secondaire (au fond du jardin par exemple)**



Cette liste est évidemment non exhaustive et pour vous aider, internet est une ressource formidable avec des tutos pour faire en se faisant « accompagner ».

ALORS DONNEZ UNE SECONDE OU UNE TROISIÈME VIE À VOTRE BAC

Si en revanche votre bac est totalement hors d'usage, vous pouvez, naturellement l'apporter dans l'une de nos déchetteries. Il sera alors valorisé.